République Française
Département SEINE ET MARNE
Commune de Bourron Marlotte

Compte rendu de séance
Séance du 18 Février 2016

L' an 2016, le 18 Février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Bouron-Marlotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de JOUBERT Jean-Pierre, Maire.

Présents : M. JOUBERT Jean-Pierre, Maire, Mmes : CREACH Josette, DUWEZ Nathalie, FRANJOU-HERVILLARD Dorianne, JAN-AILLERET Edith, PAYAN Chantal, PORTELETTE Béatrice, SOLER Joëlle, MM : BASSOULET Frédéric, BOUILLETTE Lionel, DE FARIA CASTRO Custodio, DEMIÈRE Serge, GIRAUDET Bernard, GOURÉE Marc, MIROUX Jean-Paul, QUENU Nicolas, TORRES Alain, VALENTE Victor

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : CAMUS Marie-Hélène à M. JOUBERT Jean-Pierre, CERCEAU Christelle à Mme DUWEZ Nathalie, MOURICHON Véronique à M. VALENTE Victor, ROUBAÏ DELILLE Anne-Isabelle à M. QUENU Nicolas

Absent(s) : M. LAVELLE Sylvain

A été nommé(e) secrétaire : M. TORRES Alain

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 18

Date de la convocation : 12/02/2016 **Date d'affichage** : 12/02/2016

Acte rendu executoire
après dépôt en PREFECTURE le : 22/02/2016

et publication ou notification du :

SOMMAIRE DE LA SÉANCE

1 - Compte de Gestion 2015 - Budget Commune
2 - Compte Administratif 2015 - budget Commune
3 - Affectation du Résultat 2015
4 - Budget Primitif 2016
5 - fiscalité locale : vote des taux TH- TFB-TNB
6 - Subventions 2016 aux associations et autres établissements publics
7 - Révision des tarifs de location des locaux municipaux
8 - Tarif des produits à caractère culturel
9 - Gestion du patrimoine immobilier communal - Pavillon rue des Grands Réages
10 - Gestion du patrimoine immobilier communal - "Bistrot du Broc"
11 - Demande de subvention DETR (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux)
12 - Demande de subvention Fond E.CO.LE
13 - Demande de subvention à la Fédération Française de Football
14 - Participation financière des candidats au marché de construction du restaurant scolaire, pour l'obtention du dossier de candidature en format "papier"
15 - Autorisation à signer la convention de surveillance et d'interventions foncières (SAFER)
16 - CCPF : Lecture et approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
17 - Informations des diverses commissions
18 - Questions Diverses

1°- Compte de Gestion 2015 - Budget Commune

Le Maire demande à l'assemblée de constater l'identité des résultats de valeurs avec les indications des comptes transmis par le Trésorier Principal et de prendre acte du compte de gestion 2015 de la commune.
Précise que le Compte de Gestion laisse apparaître en annexe II-2 :

- un excédent de fonctionnement de clôture de **494 221.15 €**
- un déficit d'investissement de clôture de **243 521.33 €**

L'Assemblée constate la concordance des résultats de l'exercice 2015 avec le compte administratif de l'ordonnateur.

Adopté à l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

2° - Compte Administratif 2015 - Budget commune

Le Maire présente le Compte Administratif 2015 de la commune laissant apparaître les résultats suivants :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONTIONNEMENT		
Résultats reportés		277 434.15
Opérations de l'exercice	2 676 833.98	2 893 620.98
TOTAL	**2 676 833.98**	**3 171 055.13**
Résultat de clôture de fonctionnement (a)		**494 221.15**
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultats reportés	58 911.85	
Opérations de l'exercice	651 633.03	467 023.55
Restes à Réaliser	*148 742.62*	
TOTAL	**859 287.50**	**467 023.55**
Résultat de clôture d'Investissement (b)	**392 263.95**	

Résultat Global de Clôture (a-b)		**101 957.20**

Après que le Maire se soit retiré, l'Assemblée sous la présidence de Monsieur Victor Valente, Maire-Adjoint, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2015 de la commune et donne quitus au Maire.

Adopté à l'unanimité (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)

3°- Affectation de résultat 2015

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de **494 221,15** €
- Un déficit de fonctionnement de €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION du RÉSULTAT de FONCTIONNEMENT de l'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A – Résultat de l'exercice *Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)*	216 787,00 €
B – Résultats antérieurs reportés *Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)*	277 434,15 €
C – Résultat à affecter *= A + B*	**494 221,15 €**
D – Solde d'exécution d'investissement	
– D 001 *(besoin de financement)*	243 521,33 €
– R 001 *(excédent de financement)*	0,00 €
E – Solde des restes à réaliser d'investissement	
– Besoin de financement	148 742,62 €
– Excédent de financement	0,00 €
Besoin de financement *F = D + E*	**392 263,95 €**
1. Affectation en réserves R 1068 en investissement	**392 263,95 €**
2. Report en fonctionnement R 002	**101 957,20 €**
DEFICIT REPORTÉ D 002	0,00 €

Adopté à l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

4°- Budget Primitif 2016

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le budget de la commune avec une répartition par type de dépenses et de recettes. Le budget s'équilibre pour l'année 2016 à la somme de **4 278 530.15 €** répartis comme suit :

- ➔ pour la section de fonctionnement à la somme de : **2 653 288.20 €**
- ➔ pour la section d'investissement à la somme de : **1 625 241.95 €** (avec reprise des restes à réaliser).

Monsieur Bernard Giraudet intervient pour faire remarquer qu'une présentation globale ne permet pas de voir le détail de chaque article comptable. Monsieur le Maire répond que cette présentation fait suite aux différentes commissions finances et réunion plénière durant lesquelles chaque article comptable a été étudié, et ajusté en fonction des remarques des membres de la commission finances, dont Monsieur Giraudet fait partie.

Monsieur Bernard Giraudet précise qu'il aurait souhaité que l'on évoque l'article 60611 "Eau et assainissement", puisqu'une dépense de 26 800 € a été provisionnée suite au passage en délégation de service public (DSP) avec la SAUR concernant la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le Maire rappelle que le passage en DSP permet de réduire les frais pour la commune, puisqu'un demi poste d'agent administratif a été transféré à la CCPF et que l'agent qui gérait le relevé des compteurs peut désormais intégrer l'équipe des services techniques à temps plein. De plus, toutes les interventions et réparations courantes sont prises en charge par la SAUR. L'économie réalisée grace au passage en DSP est bien plus importante que le montant annuel de consommation d'eau.

Monsieur Bernard Giraudet précise qu'il veut bien croire en cette économie substantielle, mais regrette que le conseil n'ait pas été informé plus en amont du passage en DSP.

Monsieur Frédéric Bassoulet répond que cette question a déjà été soulevée à maintes reprises par Monsieur Giraudet, en commission finances et en conseil. Chaque fois la même réponse lui a été faite, et il ne comprend pas l'utilité pour Monsieur Giraudet de revenir sur le sujet.

Adopté à la majorité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 3)
(abstentions : Mme Franjou- Hervillard, Mrs Giraudet et Miroux)

5° - Fiscalité locale : vote des taux de TH - TFB - TFNB

Le Maire propose à l'assemblée de voter les taux de fiscalité pour l'année 2016 comme suit :

	Rappel Taux 2015	Taux 2016 proposés
Taxe d'Habitation	10.06	10.06
Taxe Foncière (bâti)	20.75	20.75
Taxe Foncière (non bâti)	49.02	49.02

Le produit attendu au titre des contributions directes pour l'année 2016, est inscrit à l'article 73111 du budget primitif.

Adopté à l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

6°- Subventions 2016 aux associations et établissements publics

Le Maire présente à l'Assemblée les propositions de subventions aux groupements et associations pour l'année 2016.

Propose d'inscrire au Budget Primitif 2016 les crédits suivants :

Art 6574 : subventions de fonctionnement aux associations : 38 205.00€

Art 657362 : Centre communal d'action sociale: 11 000.00 €

Adopté à l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

7° - Révision des tarifs de location des salles municipales

Le Maire, après avoir rappelé les tarifs de location des locaux municipaux en vigueur, propose de les réviser ainsi que suit :

	Habitants Bourron-Marlotte Caution 1 000 €	Hors Commune Caution 1 000 €	Associations Bourron-Marlotte Caution 1 000 €
	48H	48H	24H
Salle des Fêtes	400 €	600 €	100 €

	Forfait week-end Caution 1 000 €	Forfait week-end Caution 1 500 €	24H
Salle Renoir	600 €	900 €	100 €
Salle Maison Monier	Tarif entreprises :	½ journée -100 € (caution 500 €) ;	1 journée - 200 €

Précise :

- que l'option 24 heures pour la salle des fêtes est supprimée,
- que le matériel est rattaché aux salles et ne peut être déplacé,
- que la location destinée aux associations s'entend pour les évènements avec entrées payantes.

Ces tarifs entrent en vigueur à compter de cette délibération, sauf pour les salles déjà réservées antérieurement à cette nouvelle tarification (auquel cas ce sont les tarifs de la délibération 14/2012 qui s'appliquent).

Adopté à l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

8°- Tarifs des produits à caratère culturel

Le Maire, informe l'Assemblée que dans le cadre de l'exposition célébrant les 100 ans de la Mairie-Musée, et de l'exposition Armand Charnay, ont été édités un catalogue "Les cent ans de la Mairie Musée", une série de cartes postales et un livret "Armand Charnay".

Précise que le 23 novembre 2007, le Conseil Municipal avait fixé le tarif de vente des cartes postales représentant des œuvres de la Mairie à la somme de 0.50 € l'unité.

Propose à l'Assemblée de fixer les tarifs ainsi que suit :

- La carte postale vendue à l'unité : **0,50 €**
- Le catalogue "les cent ans de la Mairie Musée" : **10 €**
- Le livret "Armand Charnay" : **5 €**

Adopté à l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

9° - Gestion du patrimoine immobilier communal - Pavillon Rue des Grands Réages

Annule et Remplace la délibération N°34/2015 du 11 septembre 2015

Le Maire informe l'assemblée que la délibération concernant la vente de la maison des Grands Réages a déjà été prise lors du conseil du 11 septembre 2015, mais qu'il convient de la soumettre de nouveau au vote afin d'y faire figurer le nom de quatre acquéreurs, information indispensable pour la concrétisation de la vente.

Le Maire précise que pour décider de la cession d'un bien de son patrimoine immobilier, les membres du conseil municipal doivent pouvoir choisir en toute connaissance de cause les conditions de la vente et, pour cela, être notamment informés de la valeur de l'immeuble. C'est pourquoi l'article L 2241-1 du CGCT prévoit que, dans les communes de plus de 2 000 habitants, le conseil municipal délibère au vu de l'avis du service des Domaines.

Rajoute que l'avis des Domaines a été demandé pour la mise en vente du bien immobilier situé au 25 rue des Grands Réages à Bourron-Marlotte, cadastré section A n° 463. Il s'agit d'un bien du domaine privé, pavillon de type F3 d'une surface d'environ 60m², mis en location à un particulier, depuis le 1er octobre 1999.

La valeur vénale figurant dans l'avis des Domaines reçu le 12 juin 2015 est de 140 000 €.

Propose à l'assemblée d'accepter la proposition d'achat de : Monsieur HAPPART Christophe, Madame PEREIRA DOS SANTOS Alice, Monsieur PEREIRA DOS SANTOS Joaquim et de Madame CHAUDESAIGUES Nathalie, arrêtée au prix de 126 000 € aux motifs suivants :

- les dépenses indispensables pour remettre la toiture en bon état sont estimées à la somme de 15 000 €,
- des travaux d'isolation, de plomberie et d'électricité sont également à prévoir

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la mise en vente de ce bien et en cas d'accord :

- de fixer la cession du bien au prix de 126 000 € net vendeur ;
- d'autoriser le Maire à engager les formalités nécessaires à la cession et à signer tous les actes afférents ;

Adopté à l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

10° - Gestion du patrimoine immobilier communal - "Bistrot du Broc"

Le Maire informe l'assemblée que pour décider de la cession d'un bien de son patrimoine immobilier, les membres du conseil municipal doivent pouvoir choisir en toute connaissance de cause les conditions de la vente et, pour cela, être notamment informés de la valeur de l'immeuble. C'est pourquoi l'article L 2241-1 du CGCT prévoit que, dans les communes de plus de 2 000 habitants, le conseil municipal délibère au vu de l'avis du service des Domaines.

Rajoute que l'avis des Domaines a été demandé pour la mise en vente du bien immobilier situé au 5-7 Rue Murger à Bourron-Marlotte, cadastré section A n° 949. Il s'agit d'un immeuble à usage d'habitation et commercial, mis en location, depuis le 1er avril 2010.

La valeur vénale figurant dans l'avis des Domaines reçu le 7 novembre 2014 et confirmé par celui du 14 janvier 2016 est de 420 000 €.

Propose à l'assemblée d'accepter la proposition d'achat de Monsieur Guy DURAND, l'actuel locataire, arrêtée après négociation au prix de 400 000 € .

Monsieur le Maire précise que la municipalité demandera à l'acquéreur de s'engager dans la durée pour que ce patrimoine reste un restaurant ou à défaut un commerce.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la mise en vente de ce bien et en cas d'accord :

- de fixer la cession du bien au prix de 400 000 € net vendeur ;
- d'autoriser le Maire à engager les formalités nécessaires à la cession et à signer tous les actes afférents ;

Adopté à l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

11° - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de solliciter la DETR pour les travaux suivants :

1- Equipement de la cuisine du nouveau restaurant scolaire
Il s'agit d'équiper la cuisine et des salles de repas du nouveau restaurant scolaire. L'équipement portera sur l'électroménager, de l'équipement (chariots, plateaux, tables, chaises...) et de ligne de self.
Le taux maximum de subvention est de 60% du coût hors taxe, avec un plafonnement de la dépense subventionnable à 110 000 €.

2 - Mise au norme du réseau défense incendie

Les travaux portent sur le renforcement et la mise aux normes du réseau de défense incendie.
(coût prévisionnel 12 000€)
Le taux maximum de subvention est de 80% du coût hors taxe, avec un plafonnement de la dépense subventionnable à 200 000 €.

Adopté à l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

12°- Fonds E.CO.LE : signature d'une convention avec le Conseil Départemental

Le Maire informe l'assemblée que les subventions du fonds Départemental E.CO.LE. (Encouragement des Communes pour l'Ecole) sont attribuées aux communes et groupements de communes pour le cofinancement de projets d'investissement sur les bâtiments scolaires.

A ce titre, Monsieur le Maire envisage de solliciter le Fond E.CO.LE pour obtenir une aide du département dans le cadre de l'aménagement de la cuisine et des salles de repas du nouveau restaurant scolaire

Ces subventions dont attribuées en fonction des crédits disponibles, à concurrence de 30%, le plafond des travaux subventionnables étant de 100 000 €.

Adoté à l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

13°- Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football

Le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de solliciter la Fédération Française de Football pour les travaux de rénovation de l'éclairage du stade.

Monsieur Victor Valente précise que la réalisation des travaux est conditionnée à l'obtention de la subvention.

Adopté à l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

14° - Participation financière des entreprises postulantes aux frais de dossier pour le marché public du restaurant scolaire.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre des travaux du nouveau restaurant scolaire, un marché a été publié sur le site "marché online" du groupe moniteur. Les documents afférents à ce marché sont disponibles sur le site, toutefois les entreprises postulantes peuvent demander l'envoi d'un dossier "papier".

Précise que le cabinet ARMONY, maître d'ouvrage, se charge d'envoyer les dossiers "papier" aux entreprises qui en feront la demande moyennant une participation financière de 36 € TTC. Cette somme sera facturée à la commune de Bourron Marlotte.

Propose que la somme de 45 € TTC (frais de reproduciton et frais d'envoi) puisse être re facturée aux entreprises .

Adopté à l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

15° - Convention de veille et d'intervention foncière avec la SAFER

Le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal dans sa séance du 12 novembre 2007 avait autorisé le Maire à signer une convention de surveillance et d'intervention foncière avec la SAFER. Cette convention a été modifiée le 7 avril 2011.

Précise que la SAFER propose une nouvelle version de la convention prenant en compte les évolutions liées aux nouvelles dispositions de la loi Macron.

Demande l'autorisation de signer la nouvelle convention de surveillance et d'intervention foncière

Adopté à l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

16°- CCPF : Lecture et approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-39,
Vu l'avis de la Commission Finances, Administration générale du Conseil Communautaire de la Communauté de Commune de Pays de Fontainebleau du 20 novembre 2015

Sur présentation du rapporteur, Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, prend acte du rapport annuel d'activités de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et la détermination du montant définitif de l'attribution de compensation de la commune de Samois sur Seine ainsi que le règlement définitif des conséquences du transfert en matière d'investissement au stade équestre du Grand Parquet.

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

17° - Information des diverses commissions

COMMISSION TRAVAUX, exposé par Monsieur Alain Torres :

- **Marché à Performance Energétique (MPE) :**

  Monsieur Alain Torres fait part aux membres du Conseil Municipal du nouveau marché à performance énergétique passé dans le cadre d'une consultation commune entre les communes d'Avon, Fontainebleau, Samois, Bourron-Marlotte et la CCPF.

  Ce marché concerne la gestion, la maintenance et les travaux de rénovation de l'éclairage public et de la signalisation tricolore. Il est passé avec la Société Eiffage Energie.

  Il permettra de faire un gain conséquent en matière de consommation, mais aussi de procéder à de

nouveaux investissements moins énergivores.

Il se divise en quatre groupes de dépenses et portera sur :

- Le contrôle des factures et le comptage énergétique (permettant de voir quels postes consomment le plus et comment réduire ces consommations).
- L'exploitation des réseaux, la maintenance corrective et préventive des installations.
- La commande de travaux de réparation par bon de commande suite à des sinistres ou du vandalisme.
- La programmation de travaux neufs, en partenariat avec Eiffage pour la création ou la rénovation des équipements.

Ce marché permettra de remplacer les points lumineux à vapeur de mercure (180 lampes) très énergivores, et d'installer des lampes à technologie LED. Au total, sur la durée complète du contrat (fin 2023), 237 points lumineux seront remplacés.

- **Travaux à venir :**

Monsieur Alain Torres détaille les principales réalisations à venir :

- La pose de l'enrobé sur le parking de Gaulle fin février 2016.
- Le trottoir de l'avenue de Montesquiou.
- L'appel d'offre pour la construction du nouveau restaurant scolaire.
- La suppression de 100 canalisations en plomb (appel d'offre en cours avec la CCPF).
- L'appel d'offre pour la rue des Mathurins

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET COMMUNICATION, exposé par Madame Chantal Payan :

- **Actions dans le cadre de la donation Monier :**

Madame Chantal Payan détaille les actions menées par le CCAS dans le cadre de la donation Monier :

- L'accompagnement des personnes agées par des visites à domicile réalisées par une accompagnatrice, à raison de 6 heures par mois réparties sur deux demies-journées.
- La mise en place de contes à l'intention des séniors ; la première séance a eu lieu ce jour et 23 personnes étaient présentes. Les séances de contes auront lieu tous les deux mois.

- **Site Internet de la commune :**

- Madame Chantal Payan explique que la commission travaille sur la refonte totale du site internet, avec notamment la consultation de différents prestataires. Une présentation sera faite à la commission courant mars 2016.

- **Bulletin municipal :**

- Madame Chantal Payan informe l'assemblée que le prochain bulletin municipal sera édité fin mars 2016.

COMMISSION SPORT, LOISIRS, ANIMATION ET ASSOCIATIONS SPORTIVES, exposé par Monsieur Victor Valente :

- **Chasse aux oeufs :**

  - Monsieur Victor Valente informe l'assemblée que la chasse aux oeufs pour les enfants aura lieu le dimanche 27 mars 2016 au complexe sportif, sur un terrain préalablement délimité.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES, JEUNESSE ET PETITE ENFANCE, exposé par Madame Nathalie Duwez :

- **Classe découverte à l'Abbaye de Saint Maur (Maine-et-Loire) :**

  - Les enseignants et les élèves remercient vivement la municipalité pour la classe découverte, qui s'est déroulée dans les meilleures conditions. Une présentation du séjour et du livre réalisé par les enfants a eu lieu ce jour.

- **Conseil Municipal d'enfant :**

  - Le CMJ organise un carnaval le 12 mars 2016. Ce carnaval aura la particularité d'être à vélo.
  - Une vente de gateaux est organisée le 26 mars 2016, sur le marché, pour aider au financement des projets.

- **Fermeture ou ouverture de classe pour la rentrée 2016 :**

  - Une fermeture de classe à l'école élémentaire est prévue pour la rentrée prochaine.
  - Une ouverture de classe conditionnelle est envisagée à l'école maternelle pour la rentrée 2016.

La commission départementale doit se réunir à nouveau courant juin pour une décision.

18° - Questions diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- de l'avancement du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), proposé par le Préfet. Des modifications sont suggerées par les communes ou communautés de communes du futur territoire du Pays de Fontainebleau qui seront discutées les 8 ou 23 mars pochains par le Comité Départemental.

- que Monsieur Frédéric Valletoux, Président de la Communauté de Communes, a été élu Président du Comité Régional du Tourisme (CRT)

- des remerciements formulés par :

  - L'association Ami'T qui a récolté 11 900 € pour le Téléthon. Elle remercie la municipalité pour son intervention et les habitants pour leur mobilisation.
  - La paroisse, pour les frais assumés par la commune concernant le gardiennage de

l'église,
- La croix rouge, pour la subvention qui lui a été allouée
- L'association "Les petits cartables" pour la prise en charge du transport pour la vente des chocolats de Noël.
- L'association "La Brême et Epinoche" (pèche) pour la subvention accordée.

La séance est levée à 22h15.

Alain TORRES

Secrétaire de séance

Jean-Pierre JOUBERT

Le Maire